

ANNEXE 5

**Extrait du registre des délibérations de la commune de
BOURG ST MAURICE en date de 3 mars 2022**

Commune de BOURG SAINT MAURICE – LES ARCS – Séance du 3 mars 2022

**Délibération du Conseil municipal
du 3 mars 2022**

5.5.

| | | |
|--|---|-----------------|
| DATE DE LA CONVOCATION | : | 24 février 2022 |
| DATE D’AFFICHAGE | : | 10 mars 2022 |
| NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE | : | 29 |
| NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS | : | 21 |
| NOMBRE DE CONSEILLERS ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR | : | 8 |
| NOMBRE DE CONSEILLERS ABSENTS N’AYANT PAS DONNE POUVOIR | : | 0 |

L’an deux mille vingt-deux et le trois du mois de mars à 19 H 30, le Conseil municipal de la Commune de Bourg Saint Maurice-Les Arcs, dûment convoqué par le Maire, s’est réuni à la salle des délibérations à la mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire.

PRÉSENTS :

M. Guillaume DESRUES, Maire, M. Laurent CHELLE, 2^{ème} Adjoint, M. Gérard VERNAY, 4^{ème} Adjoint, Mme Françoise BESNARD, 5^{ème} Adjointe, M. Vincent GAVIGLIO, 6^{ème} Adjoint, Mme Johanne VALLÉE, 7^{ème} Adjointe.

Mme Josiane MORILLON, Mme Michelle ANXIONNAZ, M. Alain DUCLOZ, M. Laurent DUCREUX, Mme Annabelle ROHRER, M. Frédéric BARTHE-LAPEYRIGNE, M. Nicolas MORIN, Mme Morgan LE LANN, M. Tom BUET, M. Benjamin ROUMIER, M. Pierre ARPIN, Mme Déborah CHABANY, M. Frédéric BATAILLE, Mme Audrey BERGER, M. François PERRIER.

EXCUSÉS :

Madame Laurence RÉGNIER qui donne procuration à Monsieur Guillaume DESRUES
Madame Caroline CLERC qui donne procuration à Monsieur Tom BUET
Madame Cécile UTILLE-GRAND qui donne procuration à Monsieur François PERRIER
Madame Léa DESLANDES qui donne procuration à Monsieur Benjamin ROUMIER
Madame Cécile MULOT qui donne procuration à Monsieur Frédéric BARTHE-LAPEYRIGNE
Monsieur Benoît BIMET qui donne procuration à Madame Audrey BERGER
Madame Chloé CHÉTELAT qui donne procuration à Monsieur Gérard VERNAY
Monsieur Sven KLEIN qui donne procuration à Madame Johanne VALLÉE

En conformité avec l’article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame **Déborah CHABANY** et Monsieur **Benjamin ROUMIER** ont été désignés pour remplir les fonctions de Secrétaires de l’Assemblée.

Accusé de réception en préfecture
075-217300545-20220305-DL_220303_5-5-DE
Date de transmission : 08/03/2022
Date de réception préfecture : 08/03/2022

Commune de BOURG SAINT MAURICE – LES ARCS – Séance du 3 mars 2022

OBJET : Autorisation donnée à la société A.D.S de déposer une demande d'étude d'impact et un dossier déclaratif au titre de la loi sur l'eau sur des parcelles communales dans le cadre des projets de neige de culture d'Arandelière et Froide Fontaine

Rapporteur : Chloé CHÉTELAT

Affaire suivie par : Vanessa BRECHET

Monsieur **Guillaume DESRUES**, Maire, présente au Conseil municipal la demande d'autorisation émise par la société A.D.S, de déposer une demande d'étude d'impact et un dossier déclaratif au titre de la loi sur l'eau sur des parcelles communales dans le cadre des projets de neige de culture d'Arandelière et Froide Fontaine.

Les parcelles concernées par ce projet, appartenant à la Commune de Bourg-Saint-Maurice, sont les suivantes :

- Section K n° 1229 d'une surface de 197 ha 79 a 46 ca,
- Section K n° 1225 d'une surface de 81 ha 10 a 60 ca,
- Section K n° 47 d'une surface de 39 ha 93 a 81 ca,
- Section K n° 46 d'une surface de 4 ha 44 a 50 ca,
- Section K n° 1256 d'une surface de 169 ha 99 a 19 ca.

Dans ce cadre, il est nécessaire d'autoriser la société A.D.S à déposer une demande d'étude d'impact qui donnera lieu à une enquête publique, un dossier déclaratif au titre de la loi sur l'eau et toutes les autres demandes d'autorisation qui seraient nécessaires pour mener le projet à son terme, sur les parcelles susmentionnées.

Il est précisé que la Commission Aménagement du Territoire a émis un avis favorable lors de sa réunion en date du 16 février 2022.

DELIBERATION

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à la majorité sauf Monsieur **Sven KLEIN** qui s'abstient:

VU le Code de l'urbanisme,

VU l'avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire émis lors de sa réunion en date du 16 février 2022,

VU les plans joints à la présente délibération,

- **AUTORISE** la société A.D.S à déposer une demande d'étude d'impact, un dossier déclaratif au titre de la loi sur l'eau et toutes les autres demandes d'autorisation qui seraient nécessaires pour mener le projet à son terme, sur les parcelles communales cadastrées section K n° 1229, 1225, 46, 47 et 1256 dans le cadre des projets de neige de culture d'Arandelière et Froide Fontaine décrits aux termes de l'exposé des motifs de la présente délibération.

**Ainsi fait et délibéré, et rendu exécutoire
conformément aux articles L 2131 - 1 et 2 du
Code Général des Collectivités Territoriales**

Le Maire,

Guillaume DESRUES

Accusé de réception en préfecture
073-217300540-20220303-DL_220303_5-5-0E
Date de télétransmission : 08/03/2022
Date de réception préfecture : 08/03/2022

